

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-19-05

# Séance du 6 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre à 19h08, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1<sub>er</sub> Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice :

33

Date de convocation

: 6 octobre 2022

Fin du Conseil

.

20h35

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1er Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoints au Maire, Laurent GUEDJ, Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME, Laurence ROBBE, Eric BASSOT, Dominique RIPOLL, Paul AÏSS, Gisela BRARD, Pathé SEGNANE, Roland MANGERET, Mélodie DUQUENOY-DARTIS (arrivée à 20h11), Véronique DURK, Clément MOUSSY, David BUFFAULT, Dominique CHARLET, Sophie MALEY (arrivée à 19h14), Conseillers municipaux

### **ÉTAIENT REPRESENTÉS:**

Sylvie NOACHOVITCH donne pouvoir à Eric BASSOT

Patrice MANFREDI donne pouvoir à Marc ANTAO

Albert KALADJIAN donne pouvoir à Pathé SEGNANE

Julia DELESCHAUD-RENAULT donne pouvoir à Véronique FERIEN

Aurélie MARTINEZ donne pouvoir à Sophie MERCHAT

Yaël SOUSSAN donne pouvoir à Laurence ROBBE

Maxime DURIER donne pouvoir à M Le Maire

Anne-Estelle LHOTE donne pouvoir à Dominique CHARLET

# **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES:**

Grégoire PENAVAIRE Pauline BIDAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Linda LAVOIX** 

# $\underline{\text{OBJET}}$ : Mise en place du dispositif « Aide Initiative Jeune 2023 : définition des aides et des prix

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable des membres des commissions jeunesse, sports & santé, et, finances, patrimoine et travaux réunis respectivement en séance du 26 et 29 septembre 2022.

**Considérant** que dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune attribue des « Aides Initiatives Jeunes », sur l'année scolaire 2022-2023,

**Considérant** que ces aides et prix contribuent à l'évolution des jeunes vers l'autonomie et la prise d'initiatives,

Considérant la volonté de la Commune de renouveler ce dispositif,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

## Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

**<u>DECIDE</u>**: la mise en œuvre du dispositif Aide Initiative Jeune dont les aides et prix sont détaillés ciaprès,

**DECIDE** : de définir une enveloppe budgétaire globale prévisionnelle de 28 460 €,

DISPOSITIFS AIDES IN	ITIATIVE JEUNE 20	023
Les aides – accès	directe à l'usager	
Soutien à la mobilité	600 €	1 à 6 aides
Soutien à la formation	6 360 €	1 à 30 aides
Soutien à la scolarité	9 000 €	1 à 45 aides
Soutien aux projets citoyens	6 000 €	1 à 20 aides
Les prix – accès indirecte	e (Partenaires associé	s)
Prix d'encouragement	2 700 €	1 à 9 prix
Prix Jeunes talents – création performance	1 800 €	1 à 6 prix
Prix – projets d'établissements scolaires 2 <sup>nd</sup>	2 000 €	1 à 4 prix
degré ou supérieur		
TOTAL	28 460 €	1 à 120 attributions

**<u>DIT</u>** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 422-6714.

Certifiée exécutoire par le Maire Compte-tenu de la réception en sous-préfecture et de la publication le 1 1 OCT. 2022

Pour le Maire, par délégation, Le Directeur Général des Services

Laurent GUIDI

Le Maire 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise /

Philippe SUEUR \*

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Public sur le Site Internet de la Ville le: 12 OCT. 2022

